

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-23-38 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-06 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ AFIN DE CORRIGER OU DE MODIFIER DES DISPOSITIONS VARIÉES

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, À L'EFFET QU'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR CE QUI SUIT SERA TENUE :

Lors de la séance ordinaire du 21 septembre 2023, le Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a adopté, par la résolution numéro 23-09-285, le projet de règlement numéro 32-23-38 modifiant le Règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'aménagement révisé afin de corriger ou de modifier des dispositions variées. L'avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 22 août 2023.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

Le projet de règlement numéro 32-23-38 a pour principal objet de :

- Soustraire la limite du nombre de sièges dans la définition d'une table champêtre.
- Modifier les fonctions et usages compatibles à l'aire d'affectation industrielle de type 4 (IND4- 1) située à Chambly afin de permettre des usages commerciaux présentant des volets associés à un usage industriel.
- Retirer la mention « gîtes touristiques et tables champêtres » au terme agrotourisme afin de ne pas en limiter la portée.
- Permettre les résidences multifamiliales à l'intérieur de l'îlot déstructuré IDR-27 à Beloeil, selon certains critères.
- Permettre les établissements d'éducation dans les aires d'affectation CONS2-180 et CONS2- 231 à Mont-Saint-Hilaire.
- Permettre les lieux d'entreposage publics dans l'aire d'affectation aéroportuaire à Saint- Mathieu-de-Beloeil.
- Ajouter une aire d'affectation Conservation couvrant le parc du Ruisseau-Bernard à McMasterville.
- Supprimer les motifs relatifs à la reconstruction de maisons d'habitations situées en zone agricole et hors d'un îlot déstructuré.
- Apporter diverses corrections.

Pour plus de détails sur son contenu, une copie du projet de règlement numéro 32-23-38 est disponible au bureau de votre municipalité locale ainsi qu'au siège social de la MRCVR, sis au 255, boulevard Laurier, bureau 100, McMasterville (Québec) J3G 0B7. Une version électronique téléchargeable du projet de règlement est également disponible à l'adresse Internet suivante : <https://www.mrcvr.ca/documentation/reglements-politiques/>.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Une assemblée publique, portant sur le contenu du projet de règlement numéro 32-23-38 se tiendra le **26 février 2024, à 15 h 30** au siège social de la MRCVR, sis au 255, boulevard Laurier, bureau 100, McMasterville (Québec) J3G 0B7.

DONNÉ À McMASTERVILLE, CE CINQUIÈME (5^E) JOUR DU MOIS DE FÉVRIER (02) DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024).

(Signé)
Evelyne D'Avignon
Directrice générale et greffière-trésorière